

## RÉTRIBUTIONS - CONVENTION COLLECTIVE TAI-APASQ

En vigueur du 1 avril 2026 au 31 mai 2027

	Tableau des cachets minimums				
Catégorie de salle	A	B	C	D	E
Capacité de la salle	1 à 199 places	200 à 399 places	400 à 599 places	600 à 899 places	900 et +
Décors	3 214,83 \$	4 183,79 \$	5 009,15 \$	6 280,09 \$	6 728,70 \$
Costumes	3 214,83 \$	4 183,79 \$	5 009,15 \$	6 280,09 \$	6 728,70 \$
Marionnettes	3 214,83 \$	4 183,79 \$	5 009,15 \$	6 280,09 \$	6 728,70 \$
Éclairages	2 541,96 \$	2 841,01 \$	3 289,58 \$	4 111,97 \$	4 336,28 \$
Son	2 541,96 \$	2 841,01 \$	3 289,58 \$	4 111,97 \$	4 336,28 \$
Accessoires	2 476,30 \$	2 775,64 \$	3 211,03 \$	4 000,18 \$	4 217,88 \$
Coiffures	1 197,33 \$	1 469,46 \$	1 741,57 \$	2 068,12 \$	2 394,66 \$
Maquillages	1 197,33 \$	1 469,46 \$	1 741,57 \$	2 068,12 \$	2 394,66 \$
	Taux horaire				
Tous les métiers de conception	29,92 \$	32,89 \$	38,90 \$	44,86 \$	50,83 \$

*Lors d'un cumul des fonctions, la fonction la plus rémunératrice ne peut être en deçà de 100% du minimum et les autres fonctions ne peuvent être payées en deçà de 50% du minimum*

### Redevances minimums

La redevance minimum est égal à 1,75% du cachet négociée par représentation et est majoré de 3% à chaque date d'anniversaire et ce, pour la durée de la licence.

### Déductions et contribution sur cachet et redevances pour tous les contrats

Cotisation syndicale	4% déduction
CSAS part concepteur	2% déduction
CSAS part producteur	13% contribution

### Pour les concepteurs non membres de l'APASQ

Permis de travail	5%
-------------------	----